

ESQUISSES

n°37
01

L'EAU
La protéger,
s'en protéger

TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE
Le *Guide Mieux concevoir* arrive en renfort

SANTÉ ET SÉCURITÉ
Les architectes mis à contribution





CONJUGUER EFFICACITÉ ET VISION ARCHITECTURALE



Fabriqué ici avec de l'acier canadien, notre système de bâtiment est conçu pour faciliter toute la séquence de construction :

- **Précision et qualité** : système homologué UL/ULC et fabriqué en environnement contrôlé
- **Haute performance** : murs isolés offrant une barrière thermique avec une valeur R-25
- **Flexibilité de conception** : panneaux porteurs compatibles avec tous types de finis extérieurs

Votre vision, notre expertise.



MUROX[®]
par Canam

1 800 466-8769
canam.com



ESQUISSES

vol. 37, n° 1
printemps 2026

ÉDITORIAL

5 Plonger dans l'arène

actualités

COURRIER DU LECTEUR

8 La réalité du travail en région

NOTES DE LA DIRECTION

10 L'ARM Canada-Europe en vigueur

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

11 Chantier Qualité de la construction : c'est parti!

TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

12 *Le Guide Mieux concevoir* arrive en renfort

BRÈVE

14 Exercice illégal : la Loi sur les architectes s'applique aussi aux plans préliminaires

en couverture

16 Se protéger de l'eau

20 Protéger l'eau

aide à la pratique

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

22 Étanchéité des enveloppes : leçons d'hier, solutions de demain

CARNET D'INSPECTION

26 Santé et sécurité du public : voir au-delà du Code de construction

BUREAU DE LA SYNDIQUE

30 Les enjeux liés à la publicité et aux rabais d'honoraires

portraits

32 Prix Relève en architecture 2025 : atelier l'abri

34 Prix Ambassadeur de la qualité en architecture 2025 : Groupe Angus

38 TABLEAU DE L'ORDRE



En couverture

Le toit aux larges rebords de cette résidence d'Oka contribue à protéger les murs de la pluie.

Photo : Raphaël Thibodeau

► La façade à double peau ajoute une protection supplémentaire contre les intempéries.

Photo : Richard Trempe

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

RÉDACTEUR EN CHEF Daniel Chrétien

CONSEIL ÉDITORIAL Christine Lanthier

PRÉRECHERCHE POUR LE DOSSIER EN COUVERTURE Mélissa Guillemette

COORDONNATRICE DE LA PRODUCTION Manon Valente

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Gabrielle Anctil, Emmanuelle Gril, Anne-Marie Tremblay, Richard Trempe

ARCHITECTES À LA RELECTURE Joanne Parent et Ange Sauvage

RÉVISEUSE Stéphanie Lessard

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

PUBLICITÉ AB Marketing | Ariane Charbonneau | ariane@abmarketing.ca | 438 869-6269

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an

TIRAGE 3248 exemplaires (La livraison papier est offerte aux membres de l'OAQ sur demande seulement.

La version électronique est offerte au oaq.com.)

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Prix du magazine
canadien: B2B 2025**

Médaille d'argent
dans la catégorie
Meilleur reportage
thématique: changement
climatique

Mention honorable
dans la catégorie
Meilleur article
de fond: professionnel



Le grand rendez-vous de l'architecture engagée

11 novembre 2026
Marché Bonsecours



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC

Plonger dans l'arène

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

Au moment d'écrire ces lignes, l'ONU vient de publier un rapport-choc¹ sur l'état de l'eau à l'échelle planétaire. Le monde se trouverait maintenant en situation de faillite hydrique. Notre utilisation de l'eau dépasserait la capacité de renouvellement des ressources.

Environ 35 % des milieux humides de la planète ont été asséchés depuis les années 1970. Environ 70 % des principales nappes phréatiques ont amorcé un déclin perceptible. Plus de la moitié de la production alimentaire mondiale se concentre dans des régions où les réserves d'eau diminuent ou sont instables. Pollution, changements climatiques ou consommation excessive : l'activité humaine est mise en cause.

Sans jeter l'éponge, l'intention du rapport est de changer les mentalités en matière de gestion de l'eau. Il invite les gouvernements à administrer les ressources qui restent avec parcimonie et vision, plutôt que de gérer les crises d'approvisionnement à la pièce.

À la fois ressource et aléa

La question touche aussi le Québec, qui jouit pourtant de réserves d'eau enviables. Et elle interpelle les architectes, qui ont en main plusieurs moyens d'action.

Comme on le lit dans le dossier de ce numéro d'*Esquisses*, certaines de nos municipalités ont récemment manqué d'eau en raison de sécheresses. À l'inverse, d'autres ont subi des inondations causées par des pluies torrentielles... Sans parler des crues printanières qui ont fait des milliers de personnes sinistrées ces dernières années. Ces situations, qu'on considérerait comme rarissimes il y a 20 ans, se répètent et s'intensifient, nous rappelant cette relation nuancée que nous devons avoir avec l'eau : il faut à la fois la protéger et s'en protéger...

Les stratégies visant à augmenter la résilience du cadre bâti sont de plus en plus documentées et diffusées. L'organisme Architecture sans frontières Québec vient justement de publier le guide *Cohabiter avec l'eau*, un outil fort précieux pour adapter ou reconstruire (asf-quebec.org/resilience). Par ailleurs, si on cherche des moyens de protéger l'approvisionnement en eau, on en trouve un vaste éventail dans le tout nouveau *Guide Mieux concevoir*, adaptation par l'OAQ de l'AIA Framework for Design Excellence (oaq.com/ressources/guide-mieux-concevoir).

Ces publications sont utiles pour les architectes. Mais dans ce domaine comme dans d'autres, la profession ne peut pas agir seule. Ainsi, c'est avec le client qu'on doit d'abord fixer les paramètres de coûts, d'orientation conceptuelle et de qualité au moment de la planification des projets. Les disciplines du génie et de l'architecture de paysage sont d'autres complices essentielles lorsqu'on se tourne vers des stratégies telles que les toits verts, les jardins de pluie ou encore la récupération des eaux grises. Les municipalités ont aussi leur rôle à jouer lorsqu'il est question d'aménagement résilient. À nous de sonder ces univers et d'y associer notre vision.

Engagement citoyen

Cela dit, les mesures d'adaptation ne doivent pas occulter les causes des problèmes qu'on cherche à mitiger. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est que notre société n'a pas su agir avec la vigueur qui s'impose devant les crises environnementale et climatique. Au courant des enjeux depuis la seconde moitié du 20^e siècle, les gouvernements que nous avons élus auraient pu et dû



faire beaucoup plus, beaucoup plus tôt. Comble d'insouciance, on les a vus ces derniers mois plier l'échine et faire d'inquiétants compromis, tant au fédéral qu'au provincial, sous prétexte d'équilibrer environnement et compétitivité économique.

Or, tant que nous serons en démocratie, nous sommes ces gouvernements. Comme citoyens et citoyennes, nous devons influencer, exiger, élire et parfois même nous faire élire ! Comme architectes, nous devons employer tous les moyens possibles pour faire valoir notre perspective unique sur la relation entre le bâti, l'environnement et le climat. En cette année électorale, j'invite la profession à faire preuve d'exemplarité civique et à exiger des actions et des programmes ambitieux et pérennes de la part de candidats et candidates. Parce qu'aujourd'hui, à l'échelle de la planète, même boire un simple verre d'eau est devenu un privilège. ●

¹ Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies, *Global Water Banruptcy : Living Beyond Our Hydrological Means in the Post-Crisis Era*, janvier 2026.

NANAWALL TRANSFORME LES ESPACES EN PASSAGES VERS L'EXTÉRIEUR



Café du Théâtre - Brasserie Française | Brossard, QC | Produit : Cloison Vitrée Pliante NanaWall



Les parois vitrées coulissantes NanaWall résistent à l'usure quotidienne liée à une utilisation commerciale, ainsi qu'aux défis posés par le vent, l'eau, les températures extrêmes et les tentatives d'effraction.



Marcel Besner Le Groupe CUBO
Portable : 514 992 6892
E-mail : marcel@cubo.ca



Île Bizard Residence, Quebec | BLOUIN BEAUCHAMP Architectes | Produit : NanaWall CERO III, Hauteur 12' (3658 mm)



Les profilés minces de NanaWall offrent des lignes épurées, uniformes et ultra-fines procurant des espaces baignés de lumière, avec une transition fluide et agréable entre l'intérieur et l'extérieur.



Scannez le code pour plus d'informations

NanaWall[®]
Boundaries **Unbound**[®]



La réalité du travail en région

Je tiens à féliciter Jean-François Venne pour son article sur les architectes en région, qui dépeint très bien la réalité actuelle et la situation qui se dégrade depuis plusieurs années.

Il a soulevé un point qui nuit énormément aux firmes en région : la modification des critères d'attribution des contrats par les donneurs d'ouvrages publics, qui ne peuvent plus favoriser les firmes locales à moins de s'en tenir aux règles restreintes du gré à gré.

En place depuis plusieurs années, ces critères ne profitent qu'aux grandes firmes des centres urbains ayant des CV impressionnants.

Ces règles ne nous permettent pas de garnir suffisamment notre CV d'entreprise ni d'étendre notre expertise, ce qui nous rend incapables de déposer des offres de services compétitives sur les projets d'envergure. Et lorsque les firmes des régions participent à un consortium, leur rôle se limite, la plupart du temps, au suivi de chantier.

Par ailleurs, dans les offres de services, il est difficile pour nous de répondre aux critères concernant le potentiel de relève du chargé de projet ou du concepteur principal...

Les bureaux des grands centres « débarquent » en région, mais nous, nous sommes incapables d'obtenir des contrats dans leurs secteurs urbains.

Conséquences : difficulté à maintenir du personnel technique et professionnel, et à obtenir des contrats profitables permettant de développer notre expertise.

Va-t-il se passer la même chose en architecture qu'en ingénierie, soit la concentration de grandes firmes qui éliminent les firmes locales ou les achètent et en réduisent la taille ?

Ma suggestion : faire pression sur le gouvernement pour augmenter (voire doubler) le montant des honoraires professionnels pouvant être attribués de gré à gré, du moins en région.

À ma connaissance, il n'y a jamais eu de malversation dévoilée à la commission Charbonneau mettant en cause des firmes d'architecture, mais force est de constater que l'on paie aujourd'hui le prix pour les inconduites des firmes d'ingénierie.

Si les politiciens sont honnêtes lorsqu'ils parlent de l'importance des régions, eh bien qu'ils agissent en conséquence !

Encore bravo pour cet article !
Richard Moreau, architecte, Saint-Georges, en Beauce



COMMERCIAL & INSTITUTIONNEL

Solution de revêtement haute performance



L'UNIQUE OFFRE INTÉGRÉE EN ALUMINIUM

Panneaux, planches et lattes, dans tous les finis

Découvrez la gamme ici
archi.maibec.com



Construire plus intelligemment. Construire plus rapidement. Construire avec du béton préfabriqué.

Pour faire face à la crise du logement au Canada, le béton préfabriqué représente une solution d'envergure. Produit dans un milieu contrôlé, il est durable, plus économique, et il permet de construire plus rapidement. Le béton préfabriqué garantit une qualité supérieure. Cela en fait une solution à la fois résiliente et durable pour résoudre la pénurie de bâtiments à logements de moyenne et de grande hauteur au Canada.

Informez-vous davantage sur les atouts associés à l'utilisation du béton préfabriqué dans la réalisation de votre prochain projet.

Ensemble, construisons des logements abordables!



Pour plus d'informations sur les logements préfabriqués en béton, rapides et résistants, visitez le site www.cpci.ca/fr ou scannez le code QR.

info@cpci.ca | 877.937.2724



INSTITUT CANADIEN DU BÉTON PRÉFABRIQUÉ ET PRÉCONTRAIT
CANADIAN PRECAST/PRESTRESSED CONCRETE INSTITUTE

cpci.ca

L'ARM Canada-Europe en vigueur

Les architectes du Canada peuvent dorénavant exercer leur profession dans l'un ou l'autre des 27 États membres de l'Union européenne – et vice-versa – grâce à un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) des titres de compétences pour les architectes entré en vigueur le 18 décembre dernier.

En clair, cela signifie que toute ou tout architecte du Canada et de l'Union européenne peut suivre un processus de reconnaissance de ses qualifications qui lui permettra ensuite de déposer une demande d'inscription auprès d'un ordre d'architectes dans un des pays concernés.

L'architecte n'aura donc pas à se soumettre à une procédure d'équivalence s'il ou elle satisfait aux conditions indiquées dans l'ARM : entre autres, cumuler 12 années de formation et d'expérience en architecture, dont un minimum de quatre années d'expérience acquises après l'obtention de son droit de pratique.

Pour l'OAQ, cet ARM revêt une grande importance, notamment parce qu'il favorise une plus grande efficacité dans le traitement des demandes d'admission des architectes arrivant de l'étranger et qu'il facilite leur intégration dans la profession en respectant leurs compétences. C'est par ailleurs l'OAQ qui agit comme secrétariat de cet ARM pour le Regroupement des ordres d'architectes du Canada.

Le règlement pour donner effet à l'ARM a été adopté par le conseil d'administration de l'OAQ lors de sa rencontre du 26 septembre 2025.

Dossiers traités par le CA lors des réunions des 1^{er}, 5 et 14 novembre et celle du 12 décembre 2025 :

Nouvel administrateur – région 2 (Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec)

À la suite d'un appel à candidatures pour le poste d'administrateur ou administratrice pour la région 2 (Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec), le conseil d'administration (CA) de l'OAQ a reçu six candidatures. Il a retenu celle de **Dalius Bulota**, architecte. Son mandat sera d'une durée de trois ans et s'est amorcé le 5 novembre 2025.

Nominations aux comités de l'Ordre

Le CA a procédé aux nominations suivantes :

- Comité de gouvernance et de ressources humaines : Jean LeBel (président) et Olivier Dussault;
- Comité stratégique : Christiane Barbe;
- Comité sur l'exercice de la profession : Christiane Barbe et Laurent Mercure;
- Comité d'inspection professionnelle : Laurie Damme-Gonneville (présidente);
- Comité d'admission : Laurence St-Jean (présidente);
- Comité de la relève : Camille Laforest (présidente);
- Le CA a également reconduit les mandats de Caroline Lajoie (comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle), de Monique Villeneuve (comité d'inspection professionnelle), d'Ève-Marie Surprenant et de Federico Carbajal Raya (comité d'admission) ainsi que de Nicole Lépine et de Marc Chadillon (comité de révision).

L'Ordre et son CA souhaitent exprimer leur reconnaissance aux membres sortants des comités pour leur engagement et la contribution qu'ils et elles ont apportée au sein de leur comité.

Affaires juridiques

Exercice de la profession d'architecte : inclusion du Royaume-Uni

Au cours de sa séance du 14 novembre 2025, le CA a adopté une modification au Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'architecte hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des architectes du Québec. Le Royaume-Uni est désormais inclus dans les provinces, États et pays mentionnés dans ce règlement.

Usurpation de titre : un nouvel enquêteur nommé par l'OAQ

À cette même rencontre, le CA a nommé Gaétan Dubois comme enquêteur en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre d'architecte afin d'assister l'Ordre dans ses fonctions d'enquête visant la prévention, la détection et la répression de ces infractions, en application du Code des professions et de la Loi sur les architectes.

Affaires administratives

Après avoir consulté les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 5 novembre dernier, le CA a entériné le montant de la cotisation annuelle 2026-2027. Il s'élève à 1259,91 \$ avant taxes et exclut la contribution à l'Office des professions du Québec, la cotisation spéciale pour Architecture sans frontières Québec et l'assurance responsabilité professionnelle de base.





Chantier Qualité de la construction : c'est parti !

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a récemment lancé le chantier Qualité de la construction. L'exercice vise à cerner les facteurs qui favorisent la qualité des projets de construction au Québec et à déterminer des moyens concrets d'améliorer les pratiques.

Depuis plusieurs années, l'OAQ observe que de nombreux obstacles se dressent devant les ambitions de qualité exprimées dans le secteur de la construction. Il peut s'agir, par exemple, de pressions sur les coûts, de la complexité des projets, de l'évolution rapide de la réglementation, de la pénurie de main-d'œuvre ou encore de la judiciarisation croissante qui touche le secteur.

Or, la qualité de la construction n'est pas qu'une préoccupation professionnelle. C'est un enjeu de société. En effet, elle touche directement au bien-être de la population, à la performance des organisations et à la confiance du public envers les institutions et l'industrie.

Au terme de sa démarche, qui s'échelonne sur trois ans, l'OAQ entend produire des outils, des recommandations et des pistes d'action qui susciteront une prise de conscience et une action concertée des parties prenantes des projets de construction.

Une approche élargie de la qualité

La notion de qualité à laquelle s'intéresse l'OAQ dépasse largement la dimension formelle ou technique des bâtiments. Elle englobe notamment la définition des

besoins, la rigueur de la planification, la pertinence des modes de réalisation, la compétence des expertises mobilisées, les pratiques de collaboration, la conduite des chantiers, l'évaluation post-occupation ainsi que le maintien des actifs. Aborder la qualité sous cet angle permet spécialement de prendre en compte les décisions préliminaires qui influent sur des aspects comme la performance et la durabilité des bâtiments, les coûts de construction et l'adhésion du public.

Un chantier en plusieurs étapes

Le chantier Qualité de la construction comprend plusieurs étapes. Voici le programme de la première année :

① État des lieux

L'OAQ fera l'inventaire des données et des constats existants afin de mieux cerner les enjeux et les facteurs qui nuisent – ou contribuent – à la qualité de la construction au Québec.

② Consultation auprès des architectes

L'OAQ mènera cet exercice afin de répertorier les meilleures pratiques sur le terrain, de documenter des réalités vécues et d'identifier des leviers d'action.

③ Dialogue avec les parties prenantes de l'industrie

L'OAQ approchera les ordres professionnels œuvrant dans l'industrie de la construction, les associations et les donneurs d'ouvrage publics et privés dans le but d'établir une compréhension commune des enjeux liés à la qualité et de convenir de pistes d'amélioration.

④ Forum Qualité de la construction

Fruit d'une collaboration entre l'OAQ et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, cet événement rassemblera, le 26 mai 2026, de nombreuses parties prenantes du milieu de la construction. Les présentations et les échanges alimenteront le chantier en plus d'offrir des orientations pour les travaux du Bureau de la valorisation de l'architecture, mis sur pied par le ministère de la Culture et des Communications dans la foulée du dévoilement de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

En lançant ce chantier, l'OAQ affirme sa volonté de faire de la qualité le fil conducteur des décisions, des processus et des actions qui façonnent la construction au Québec. L'Ordre invitera ses membres à y prendre part au cours des prochains mois.



Photo: iStock/NanoStock

Le *Guide Mieux concevoir* arrive en renfort

Les architectes du Québec ont maintenant accès au *Guide Mieux concevoir*, une adaptation par l'OAQ du Framework for Design Excellence de l'American Institute of Architects (AIA). Ce nouvel outil présente 10 principes de conception pour les aider à intégrer différents aspects de la transition socioécologique dans leurs projets. *Esquisses* en retrace la genèse avec l'un des membres de l'équipe qui l'a conçu et deux des architectes d'ici qui ont piloté son adaptation.

PAR GABRIELLE ANCTIL

Le constat ne pourrait être plus clair. La quasi-totalité des architectes du Québec (92 %) souscrivent à l'idée qu'ils et elles doivent en faire plus pour la transition socioécologique¹ dans leur pratique, révèle un sondage mené par l'OAQ en 2022.

Devant une telle volonté, l'OAQ s'est donné pour objectif de leur offrir une feuille de route. Il a mandaté pour ce faire un groupe de travail en transition socioécologique, lequel a vite opté pour l'adaptation du Framework for Design Excellence de l'AIA, association qui regroupe plus de 100 000 architectes et designers aux États-Unis.

« Nous voulions toucher les questions environnementales, sociales et économiques », se souvient l'architecte Ravi Handa, l'un des membres du groupe de travail de l'OAQ. L'AIA s'était penché sur les trois. La décision d'adapter un outil existant offrait un autre avantage : « Ça nous permettait d'accélérer notre

travail », fait remarquer l'architecte Marie-France Bélec, qui a également participé aux réflexions.

Une référence au sud de la frontière

Parmi les coauteurs et coautrices du Framework for Design Excellence, on trouve l'architecte Corey Squire, directeur de la durabilité chez Bora Architecture & Interiors, à Portland, en Oregon. « La durabilité et l'impact environnemental d'un bâtiment ne devraient jamais être distincts du design », lance-t-il d'emblée. Il y a quelques années, ses collègues du comité sur l'environnement de l'AIA et lui ont voulu « faire avancer la cause du design durable auprès de [leurs] pairs architectes ». Le comité s'est d'abord inspiré des critères du COTE Top Ten Awards, les prix d'architecture décernés par l'AIA. Ces critères s'attardent notamment à l'efficacité énergétique, à la

gestion des ressources, à la réduction des émissions de carbone et à la qualité de l'air dans les espaces intérieurs.

Le comité a toutefois voulu établir plus qu'une liste de critères. « Nous avons rapidement réalisé que nous pourrions avoir encore plus de retentissement si nous changions carrément la définition d'un design de qualité », se remémore l'architecte. Le Framework for Design Excellence s'articule donc autour de 10 principes liés entre autres au respect des écosystèmes, aux communautés équitables et au bien-être (voir la liste complète en page suivante).

À la suite d'une pétition, ces principes ont été soumis au vote de l'assemblée générale annuelle de l'AIA en 2019. « Nous avons besoin de 50 % des voix pour que la résolution soit adoptée ; nous avons obtenu 93 % du vote », souligne Corey Squire avec fierté. L'AIA les a depuis formellement adoptés comme définition d'une architecture de qualité.

À l'époque, cette approche pouvait surprendre. Que venaient faire, par exemple, les notions d'équité et de bien-être dans une démarche visant à limiter l'impact environnemental de la construction ? « L'incidence d'un bâtiment va bien au-delà du lieu où il est implanté », rappelle Corey Squire, citant les matériaux en exemple. Quelles sont les répercussions de leur production sur la communauté d'où ils proviennent ? « L'architecture peut toucher des gens qui ne visiteront jamais le bâtiment, ou des gens qui ne sont pas encore nés », illustre-t-il.

Adaptation québécoise

Marie-France Bélec est d'avis que le cadre produit par l'AIA correspond aux besoins des architectes du Québec. « Le marché de la construction américain est très proche du nôtre », résume-t-elle, faisant mention des normes qui se ressemblent des deux côtés de la frontière. Malgré ces similitudes, une simple traduction du document n'était pas suffisante. Le groupe de travail a donc veillé à l'adapter pour le Québec.

Cette adaptation étant terminée, il faut maintenant mettre le *Guide Mieux concevoir* – c'est son titre – entre les mains des architectes. Concrètement, comment peut-il s'insérer dans un projet ? Corey Squire identifie trois moments clés pour s'y référer. « Dans ma pratique, je m'en sers comme outil de réflexion au début d'un projet, dit-il. C'est le moment de se poser des questions comme "Comment ce projet permettra-t-il de réduire la consommation d'eau ?" » C'est aussi là que Marie-France Bélec lui voit une grande utilité. « On peut commencer chaque projet en se fixant un objectif précis. » Elle invite toutefois ses consœurs et confrères à définir des buts raisonnables. « Il faut prendre chaque objectif à petites bouchées. En construction, si on change trop vite, on fait des erreurs. »

Le *Guide* peut aussi être utile à l'étape du design. « C'est une boîte à outils, résume Corey Squire. On a dressé une longue liste de stratégies architecturales. » Enfin, on le ressort à l'étape des bilans. « Il peut nous aider

à raconter l'histoire du projet, explique l'architecte. Qu'est-ce qu'il accomplit, concrètement ? Permet-il d'économiser l'énergie, d'augmenter le bien-être de la communauté, de préserver des ressources ? » À noter qu'il n'est pas nécessaire d'être architecte pour le consulter. « Le guide se veut accessible et non technique pour que n'importe qui puisse s'y référer », précise Corey Squire.

De nouveaux réflexes

Aux États-Unis, les effets de l'adoption du Framework for Design Excellence se font déjà sentir. « Si on regarde la liste des lauréats des prix remis par l'AIA dans les dernières années, on voit qu'ils diffèrent grandement de ceux d'il y a plus de cinq ans », constate Corey Squire, notant par exemple que les murs rideaux laissent la place à des fenêtres pouvant être ouvertes et que le bois occupe désormais une place prépondérante.

Ravi Handa se permet de rêver. « Les bâtiments verts doivent devenir la norme et non plus faire l'objet d'une catégorie à part. » Pour ça, il faudra mettre la main à la pâte. « Chaque nouveau projet est une occasion à saisir, soutient Marie-France Bélec. Sinon, c'est une chance de s'améliorer perdue à jamais. » ●

Le *Guide Mieux concevoir* se trouve dans Espace ressources, la nouvelle plateforme de connaissances de l'OAQ.

oaq.com/ressources/guide-mieux-concevoir

- 1 La transition socioécologique passe par une transformation radicale de nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, de manière à protéger la biodiversité et à renforcer la résilience de nos écosystèmes et de nos communautés dans le contexte de l'urgence climatique et des autres crises touchant la santé et l'environnement. Source : OAQ.

Photo: iStock/AleksandarNakic



Les 10 principes du
Guide Mieux concevoir,
adaptation par l'OAQ
de l'AIA Framework for
Design Excellence

**Concevoir pour
l'intégration**

**Concevoir pour
des collectivités
équitables**

**Concevoir pour
les écosystèmes**

**Concevoir pour
l'eau**

**Concevoir pour
l'économie**

**Concevoir pour
l'énergie**

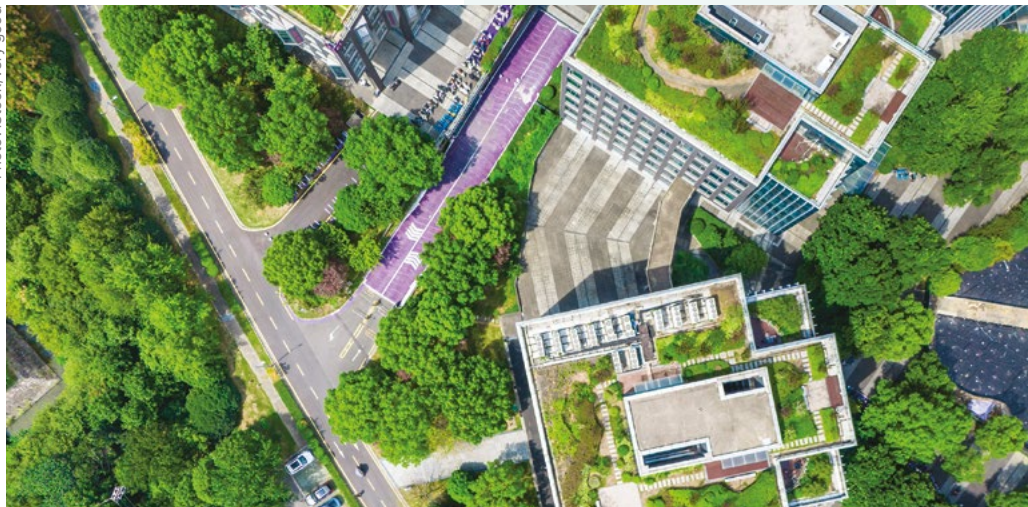
**Concevoir pour
le bien-être**

**Concevoir pour
les ressources**

**Concevoir pour
le changement**

**Concevoir pour
la découverte**

Photo: iStock/Very good





Déclarez vos heures de formation continue avant le 30 juin 2026,

dont au moins 4 heures sur le thème : « Environnement, énergie et développement durable ».

Prochain webinaire

Connaître nos programmes en efficacité énergétique chez Hydro-Québec et les appuis financiers en regard à l'enveloppe du bâtiment

22 avril, 10 h 30 à 12 h

Formatrices :
Audrey Belley et
Kathy Brocchiero

Pour s'inscrire :
formation-continue/
calendrier-des-
formations



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

actualités
brève



Photo : iStock/Invirtigo

Exercice illégal

La Loi sur les architectes s'applique aussi aux plans préliminaires

La Cour du Québec a récemment rappelé que la Loi sur les architectes s'applique à l'ensemble des plans relatifs à la construction des bâtiments assujettis, y compris les plans préliminaires. Elle a fait cette déclaration le 3 septembre dernier dans un jugement établissant la culpabilité d'un ancien architecte ayant exercé illégalement la profession.

PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Gaston Fortier faisait face à quatre chefs d'accusation dans un dossier qui l'opposait à l'Ordre des architectes du Québec (CQ 350-61-043565-242). Les faits qui lui étaient reprochés remontent à août et à septembre 2023, alors qu'il participait au projet de construction d'un immeuble industriel situé à Sainte-Claire, dans Chaudière-Appalaches. Agissant en tant que chargé de projet et aménagiste, il a préparé et modifié des plans préliminaires qui ont ensuite servi de référence à un architecte pour la réalisation des plans finaux. Compte tenu de son usage et de sa superficie, le bâtiment en question était assujéti à la Loi sur les architectes, c'est-à-dire que les plans le concernant devaient être préparés par des membres de l'Ordre. Or, M. Fortier avait quitté la profession au moment des faits.

Plans relatifs à la construction

L'accusé s'est défendu en soutenant que ses plans n'étaient pas destinés à la construction, mais plutôt à l'évaluation des coûts du projet. La Cour a toutefois déterminé qu'ils étaient « relatifs à la

construction » au sens de la Loi sur les architectes. Cela englobe tout plan se rapportant à la construction, non pas uniquement les plans pour construction, qui seront utilisés sur le chantier. De plus, le tribunal a conclu que le défendeur n'a pas su démontrer qu'il avait pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir l'infraction. En conséquence, il a été déclaré coupable d'exercice illégal de la profession d'architecte (chefs 1, 2 et 3) et a été condamné à 2500 \$ d'amende pour chaque chef d'accusation, soit un total de 7500 \$ plus les frais. M. Fortier a toutefois été acquitté de l'accusation d'usurpation du titre d'architecte (chef 4), faute de preuves.

Ce jugement rappelle l'importance du respect de la Loi sur les architectes et de la protection du public dans le domaine de l'architecture au Québec. Dans sa décision, la Cour confirme que « l'architecte est un concepteur d'immeuble » et qu'à ce titre, « il doit diriger le projet de conception ». Les plans, même préliminaires, doivent donc être préparés par des membres de l'Ordre lorsqu'ils concernent un bâtiment assujéti à la Loi.



Espace Ressources

Découvrez Espace ressources

La plateforme qui stimule votre développement professionnel.

En vedette

Le **Guide Mieux concevoir**, adaptation québécoise du Framework for Design Excellence de l'AIA, une véritable feuille de route pour inscrire vos projets dans la transition socioécologique.

Vous y trouverez aussi

- Des actualités réglementaires et techniques
- Des réponses à vos questions de pratique
- Des quiz interactifs pour tester vos connaissances
- Un accès direct aux publications de l'Ordre et de nombreux organismes de l'industrie

Faites le plein de connaissances vérifiées, utiles et à jour !

oaq.com/ressources



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Se protéger de l'eau

Les effets des changements climatiques se font sentir, et le Québec, aux prises avec des pluies diluviennes de plus en plus fréquentes, n'y échappe pas. Dans un tel contexte, adapter les nouvelles constructions et protéger le bâti contre les ravages de l'eau est devenu indispensable.

PAR EMMANUELLE GRIL



A

L'arrondissement de Saint-Laurent se devait d'agir. À au moins trois reprises, en 2024 et en 2025, sa population a été durement touchée par des inondations causées par des pluies diluviennes. Il faut dire que 70 % de la superficie de cet arrondissement du nord de Montréal est occupée par des industries et des commerces. Résultat : ce dernier compte un nombre important de surfaces minéralisées, qui le rendent vulnérable aux inondations.

Saint-Laurent n'est pas au bout de ses peines. Le nombre d'averses extrêmes et de courte durée devrait augmenter au cours des prochaines années en raison des changements climatiques. Selon les projections d'Ouranos – pôle d'innovation québécois sur l'évolution du climat –, le sud du Québec devrait connaître une hausse de l'intensité des épisodes de pluies abondantes de 15 % pour la période 2041-2070, et de 20 à 25 % pour 2071-2100¹.

Sur l'ensemble du territoire montréalais, depuis 2010, la quantité de précipitations en été a grimpé de 17 % par rapport à la moyenne des années 1991-2020. Les pluies très abondantes – déversant 50 mm d'eau, voire 100 – se sont multipliées au cours des dernières

années, confirme le météorologue Réjean Ouimet, qui précise que 5 épisodes de plus de 100 mm de pluie ont eu lieu en 2023 au Québec². Un fait inédit dans les annales de la météo au Québec.

Les pluies torrentielles font désormais partie de notre réalité, estime Philippe Gachon, professeur au Département de géographie de l'UQAM et directeur général du Réseau inondations intersectoriel du Québec (RIISQ), plateforme regroupant intervenants et intervenantes du monde gouvernemental, partenaires socioéconomiques et chercheurs et chercheuses pour aider le Québec à faire face aux inondations et à s'en protéger. « Nous nous trouvons dans une zone de l'Amérique du Nord sujette au phénomène du *whiplash*. Cela signifie que nous sommes soumis à une succession marquée et rapide d'un excès ou d'un déficit de précipitations », explique-t-il. Par exemple, 2025 a connu des pluies records pendant une partie de l'été, suivies par la plus longue sécheresse des 70 dernières années.

Les coupables ? Les blocages atmosphériques – des systèmes météo stagnants – attribuables aux changements climatiques, qui causent des surplus ou des manques d'eau. Et le fait que

A. Résidence à Oka dont le toit aux larges rebords contribue à protéger les murs de la pluie.

Photo: Raphaël Thibodeau

B. Dans ce projet d'agrandissement à Châteauguay, un passage a été aménagé entre l'ancienne et la nouvelle section afin de favoriser le ruissellement de l'eau.

Photo: gracieuseté de Paul Bernier, architecte

le Québec soit entouré d'eau pourrait accentuer le phénomène. Cela augmente l'humidité et les contrastes thermiques – différences entre la température de l'eau et celle des masses d'air –, deux facteurs qui contribuent à bloquer les systèmes météo et la circulation atmosphérique.

Des municipalités en action

Sachant leur arrondissement propice aux inondations, les élus et élues de Saint-Laurent ont adopté, en 2019, la Politique de développement durable, puis, en 2021, le Plan d'urgence climatique. Les objectifs sont multiples : préserver l'environnement, lutter contre les changements climatiques et assurer le développement durable de la communauté. L'arrondissement a aussi travaillé à réduire les risques d'inondation en aménageant 16 bassins de rétention, une cinquantaine de parcs éponges, des noues végétalisées (fossés bordés de végétation) et des rues drainantes ou éponges, présentant des saillies de trottoir végétalisées ou constituées de matériaux perméables. →



B

Les bâtiments municipaux sont mis à contribution pour réduire les eaux de ruissellement. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement, pense entre autres à la bibliothèque du Boisé, certifiée LEED Platine, qui possède deux bassins de surface végétalisés, situés de part et d'autre de l'entrée principale, pouvant recueillir un total de 418 m³ d'eau. Ces derniers sont équipés de régulateurs de débit permettant de contrôler le rejet d'eau vers le réseau municipal et d'éviter de le surcharger.

Saint-Laurent a aussi modifié sa réglementation pour inciter la population à se prémunir contre les inondations. Les propriétaires de bâtiments résidentiels de moins de cinq logements peuvent désormais remblayer l'entrée de leur garage en contre-pente (vers le bâtiment), sujette aux inondations. De plus, l'entrée charretière des nouvelles constructions devra dorénavant être inclinée vers la rue et non vers le bâtiment. « À l'été 2025, en collaboration avec Écohabitation et le Service de l'eau de la Ville de Montréal, nous avons offert des ateliers sur les façons d'augmenter la résilience des propriétés, par exemple en installant une porte de garage étanche, et sur les manières de reconstruire après une inondation », dit le maire.

Les constructions neuves sont aussi soumises à une nouvelle réglementation. « Dans les nouveaux bâtiments de cinq logements et plus, les accès au garage en contre-pente sont maintenant interdits », illustre Kenza Diboune, cheffe d'équipe de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement. Les entrées d'un logement en sous-sol doivent également se trouver au-dessus du niveau moyen du trottoir.

De son côté, la Ville de Montréal a mis en place son Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies. L'un des volets intègre plusieurs outils destinés aux propriétaires, comme le programme de subventions RénoPlex, destiné aux travaux visant à réduire les risques d'inondation. Des mesures indispensables sur un territoire où plus du quart de la population réside dans des secteurs où l'eau est susceptible

de s'accumuler dans des cuvettes lors d'averses intenses³ si l'on se fie à la carte Vulnérabilité aux crues de l'application Vulnérabilité aux aléas climatiques de l'agglomération de Montréal⁴. Les architectes ont d'ailleurs la responsabilité de tenir compte de celle-ci dans leurs projets, de même que des cartographies des zones inondables⁵.

Joël Courchesne, architecte à la Ville de Montréal, rapporte plusieurs actions visant à s'attaquer à ce problème, comme le Règlement 20-030, qui régit de façon plus stricte la gestion des eaux pluviales. Ce règlement comporte de nouvelles obligations, dont la déconnexion des drains de toit des égouts sanitaires. « Il faut désormais limiter leur débit et rediriger les eaux collectées vers des surfaces perméables, à une distance minimale des fondations. Cela aide à la percolation naturelle et contribue à recharger la nappe phréatique », spécifie-t-il.

Un vaste éventail de solutions

Les architectes peuvent prêter main-forte. Dans un projet d'agrandissement d'une maison patrimoniale, à Châteauguay, l'architecte Paul Bernier a fait preuve d'ingéniosité. « Le raccord reliant le nouveau bâtiment à l'ancien ne touche pas le sol afin de laisser le passage au ruissellement de l'eau provenant du boisé adjacent », souligne-t-il. Les matériaux ont été choisis en fonction des contraintes liées à l'eau (cèdre imputrescible, béton), et l'extension a été construite sur une fondation de béton surélevée, qui recevra la plupart des éclaboussures de l'eau qui ruisselle. Le nouvel ajout à la propriété est pourvu d'un toit vert afin de retarder l'écoulement de la pluie sur le terrain. Ce dernier est d'ailleurs constitué de matériaux perméables, comme des galets de rivière. Enfin, la façade arrière de l'agrandissement est faite de cèdre blanc local, disposé en lattes verticales et à claire-voie, qui pourront sécher facilement.

Paul Bernier a également dessiné les plans d'une résidence à Oka, au bord du lac des Deux Montagnes, tout juste hors de la zone d'inondation 100 ans.



L'architecte a imaginé différentes mesures – forme atypique du bâtiment, dimensions restreintes, emplacement près de la rue – pour répondre aux contraintes imposées par l'eau. Le toit présente de larges débords afin de protéger les murs de la pluie. « L'eau fait partie de l'équation. On doit donc travailler avec cet élément et non pas contre », ajoute-t-il, invitant les architectes à intégrer cette réalité dans leur travail de conception.

À cet égard, la dernière mouture de Cohabiter avec l'eau – guide d'adaptation pour des bâtiments résilients aux inondations⁶, élaboré par Architecture sans frontières Québec (ASFQ), propose plusieurs idées concrètes. Claire Delaby, architecte, chargée de recherche – Résilience climatique à ASFQ, a participé à la rédaction du document. Elle souligne qu'il n'y a pas de recette unique. « On privilégie plutôt l'approche en "fromage suisse" [par couches]; en combinant les mesures, on réduit les vulnérabilités potentielles. »



◀ **Autour de la bibliothèque du Boisé, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, des espaces végétalisés recueillent l'eau de pluie.**
Photo: gracieuseté de l'arrondissement de Saint-Laurent

Car les mesures à appliquer sont multiples et dépendent de plusieurs facteurs, entre autres du type d'inondation – urbaine quand le réseau d'égout déborde ou fluviale lorsqu'une rivière sort de son lit – et de l'ossature du bâtiment (légère ou en béton). Selon Céline C. Mertenat, architecte chez Provencher_Roy et spécialiste en développement durable, il est possible d'intervenir sur différents plans. « Pour mieux gérer l'eau extérieure, on considérera la pente et le type de sol et, le cas échéant, on aménagera des jardins de pluie [à l'aide de roches, de plantes vivaces, d'arbustes], des terrains éponges, des bassins de rétention ou des murets pour bloquer ou rediriger l'eau. Le drainage et la perméabilité autour des fondations sont également des points importants à surveiller, de même que la protection et le drainage des entrées, incluant les portes-patio et le garage », indique-t-elle.

Les systèmes MEP (mécanique, électricité, plomberie) méritent aussi qu'on s'y attarde. À ce point

de vue, les clapets antiretours et les pompes d'évacuation font partie des incontournables. « On peut également agir sur l'enveloppe du bâtiment en surélevant les fondations. Les revêtements sacrificiels et ceux tolérant l'eau sont d'autres options à explorer », souligne l'architecte. On pense aussi aux matériaux présentant une bonne résilience, c'est-à-dire qui ont la capacité de sécher et de retrouver leur forme après avoir été mouillés, et ce, sans perdre leur intégrité, comme le polystyrène extrudé et le vinyle.

De plus, des batardeaux temporaires ou permanents préserveront l'étanchéité des portes et des fenêtres situées au niveau de la rue ou sous son niveau. Pour sa part, Claire Delaby recommande de favoriser les mesures passives ne dépendant pas d'une source énergétique, comme les batardeaux utilisant la force hydraulique et les drains gravitationnels.

Même si on fait tout pour tenir l'eau loin d'un bâtiment, il arrive qu'elle s'y infiltre. Un aménagement intérieur

donnant la possibilité de « l'accueillir » de façon temporaire permettra d'éviter le désastre, que ce soit au sous-sol ou au rez-de-chaussée. Comment ? En privilégiant les revêtements imperméables, le drainage de plancher et les bas de mur en matériaux sacrificiels.

C'est ici qu'intervient la notion de bâtiment résilient, dont les matériaux sèchent facilement et où une reprise rapide de l'occupation est possible. « Il est conçu pour résister à l'eau jusqu'à un certain point, et si on excède celui-ci, il continuera à assurer ses fonctions essentielles comme la sécurité des personnes, l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation sanitaire », mentionne Céline C. Mertenat, qui insiste sur le fait qu'au lieu de vivre dans le déni, on devrait apprivoiser la relation avec les événements climatiques.

Claire Delaby abonde dans le même sens et invite les architectes à améliorer leurs connaissances afin de mieux comprendre le parcours de l'eau. Un changement de mentalité qui passe aussi par la collaboration avec d'autres professionnelles et professionnels comme des hydrologues et des architectes paysagistes. Philippe Gachon, quant à lui, prône le travail en équipe multidisciplinaire, car, considère-t-il, les meilleures solutions sont celles qui se fondent sur une vision d'ensemble. ●

- 1 ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques
- 2 www.meteomedia.com/fr/nouvelles/meteo/previsions/nouvelle-realite-etes-quebec
- 3 <https://bit.ly/4tFIPWn>
- 4 <https://bit.ly/46bs4sc>
- 5 Cartographies des zones inondables en vigueur: <https://bit.ly/4kEDVFj>
- 6 asf-quebec.org/resilience/

Protéger l'eau

Malgré les averses extrêmes qui sont tombées sur certaines régions du Québec l'été dernier, bien des municipalités ont plutôt connu des pénuries d'eau en 2025. En cause: la sécheresse record qui a sévi à l'été et à l'automne. Un signal fort qui incite à une prise de conscience collective. Et les architectes font partie de la solution.

PAR EMMANUELLE GRIL



En 2025, un ballet de camions-citernes a été observé dans le sud du Québec. Il visait à alimenter en eau des résidentes et résidents de nombreuses municipalités comme Sutton, en Estrie, Venise-en-Québec, en Montérégie, et Saint-Ferdinand, dans le Centre-du-Québec. À l'origine de ce va-et-vient: un manque d'eau attribuable à une sécheresse hors du commun.

Au nord de Montréal, dans les Laurentides, la localité de Sainte-Sophie craint l'épuisement de la ressource. Son réseau d'aqueduc a atteint sa capacité maximale. « Nous ne pouvons traiter davantage d'eau dans nos usines ni en puiser davantage dans la rivière de l'Achigan [Jourdain] », prévient Matthieu Ledoux, directeur général de la Municipalité. L'été dernier, le cours d'eau a atteint un très bas niveau.

En novembre 2024, la Municipalité a décidé d'installer des compteurs d'eau dans les 800 résidences desservies par l'aqueduc, soit environ 10 % de sa population. Déjà, une centaine de foyers en sont équipés. Objectif poursuivi: diminuer la consommation d'eau. « Les compteurs contribuent souvent à changer les habitudes. Même si l'eau n'est pas facturée, on remarque que la consommation peut être réduite jusqu'à 20 % », mentionne le directeur général, qui espère que l'économie d'eau permettra d'alimenter de nouveaux bâtiments multilogements et d'accroître la population de la ville.



A. L'édifice Normand-Maurice, à Montréal. Les eaux de pluie sont récupérées et les eaux grises, recyclées, afin d'alimenter les toilettes.

Photo : gracieuseté de Provencher_Roy

B. De nombreux bâtiments institutionnels et scolaires recyclent aussi les eaux grises, comme les pavillons Lassonde de Polytechnique Montréal.

Photo : gracieuseté de Polytechnique Montréal

Recycler et réutiliser

Le Québec dispose de 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète, et 10 % de son territoire est constitué d'eau douce. Sans surprise, la population de la province est l'une des plus gourmandes en eau au Canada. Chaque Québécois et Québécoise consomme 245 litres d'eau par jour dans le secteur résidentiel¹. La moyenne nationale est de 223 litres².

Le mythe voulant que l'eau soit une ressource inépuisable est difficile à déboulonner. Pourtant, économiser l'eau potable est plus que jamais essentiel. Pour y parvenir, l'installation de dispositifs visant à réduire la consommation d'eau dans la salle de bain – appareils sanitaires à faible consommation, aérateurs, pommeau de douche à faible débit, par exemple – est devenue pratique courante. Le recyclage de l'eau de pluie et la réutilisation des eaux grises provenant des douches, baignoires, lavabos et laveuses est une autre avenue prometteuse.

Ces façons de faire ont d'ailleurs essaimé partout du Canada, particulièrement dans des bâtiments institutionnels et scolaires tels que le Fanshawe College, à London, en Ontario, et les pavillons Lassonde de Polytechnique Montréal, certifiés LEED Or.

On trouve aussi à Montréal l'édifice Normand-Maurice, également certifié LEED Or, un projet d'avant-garde sur lequel a travaillé, dès 2002, l'architecte

Claude Bourbeau, associé principal et président de Provencher_Roy. « La toiture verte loge un marais filtrant vers lequel sont dirigées les eaux grises en provenance des lavabos. Une fois traitées, elles sont acheminées dans une citerne souterraine, où est également récupérée l'eau de pluie. Ces eaux sont ensuite utilisées pour les toilettes », explique-t-il.

Les exemples similaires sont nombreux, dont le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal, où les eaux de pluie de la toiture sont filtrées, stockées, puis réacheminées dans les chasses d'eau et le bassin de la cour intérieure. L'eau de pluie joue aussi un rôle de premier plan au Centre intégré MTQ-CGER, à Montréal, dont le toit en collecte chaque année environ 840 000 litres. Elle sert à alimenter les sanitaires de l'édifice et les camions-citernes affectés au lavage des rues de la métropole.

De multiples enjeux

Lorsqu'il est question de réutiliser et de recycler l'eau, les défis ne manquent pas, notamment en termes réglementaires. Au Québec, le Code de construction encadre de façon stricte l'utilisation de l'eau non potable (eaux grises ou eaux de pluie), qui doit être limitée surtout aux toilettes et aux urinoirs. Même si le Code national de la plomberie – Canada 2020 propose d'élargir ses usages entre autres aux machines à laver, aux éviers de service et aux réseaux d'irrigation, ces modifications n'ont toujours pas été intégrées au code provincial.

L'architecte Daniel Pearl, associé cofondateur de L'ŒUF Architectes et professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, estime d'ailleurs que la législation, très complexe, force parfois l'abandon de démarches porteuses ayant trait à la gestion des eaux pluviales.

À cela s'ajoutent les volets sanitaires et techniques. L'ingénieur Hugo Degroote, directeur général et fondateur de la firme de génie-conseil Phyto-HD, souligne qu'en plus de récupérer l'eau, il faut la traiter et la stocker, ce qui engendre des coûts supplémentaires. « Cela nécessite aussi d'installer une double tuyauterie pour la distribution de l'eau potable et celle de l'eau récupérée », précise-t-il. L'entretien de ces systèmes est aussi plus complexe.

Malgré tout, les mentalités évoluent, ce qui amène les architectes à contribuer activement à ces transformations. « Nous devons faire preuve de leadership en intégrant systématiquement cet enjeu dans nos projets et en agissant comme facilitateurs pour nouer des partenariats avec les municipalités », conclut Daniel Pearl avec conviction. ●

¹ Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2023 en bref, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. <https://bit.ly/4rUZgMT>

² Statistique Canada (2021). www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/5814-la-journee-mondiale-de-leau



Étanchéité des enveloppes

Tirer des leçons d'hier pour mieux agir demain

L'étanchéité à l'eau constitue depuis toujours un enjeu pour préserver l'intégrité des enveloppes. Pourtant, les méthodes privilégiées aujourd'hui tendent à reléguer au second plan les dispositifs de protection des façades hérités de siècles d'expérience. Survol pour mieux construire.

PAR RICHARD TREMPÉ, ARCHITECTE

J'habite à Sainte-Christine-d'Auvergne, petite municipalité de 700 habitants au cœur de Portneuf. La région n'a pas été épargnée l'an dernier : grandes crues de la rivière Sainte-Anne¹ au printemps – et érosion de ses berges –, glissement de terrain à Saint-Thuribe à l'été, tempête de neige et de pluie à l'automne, avec des rafales de vent atteignant 100 km/h. Novembre 2025 restera d'ailleurs marqué par une succession d'épisodes de fortes pluies, d'orages et de vents violents, provoquant de nombreuses pannes de courant un peu partout au Québec.

Plusieurs organismes, dont l'Observatoire québécois de l'adaptation aux changements climatiques, s'intéressent à ces événements et à leurs conséquences : inondations, sous-sols endommagés et débordements des réseaux d'égouts pour ne nommer que celles-là. Mais qu'en est-il des façades, balayées de plus en plus par la pluie non seulement en été, mais en hiver aussi²? Comment peut-on les rendre plus résilientes?

Les réponses à cette question sont multiples. Mais avant d'explorer ce qui peut être fait, voyons d'abord ce qui a déjà été fait, car les façades jouent depuis longtemps un rôle essentiel dans la performance globale des bâtiments.



Évolution des pratiques

Pendant des siècles, l'étanchéité des murs reposait sur leur épaisseur et leur capacité à s'assécher. Les façades, constituées de matériaux poreux permettant d'absorber et de rejeter l'humidité, agissaient en quelque sorte comme une grosse éponge. Mais comme nous le rappelait Viollet-Le-Duc dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle* (1854-1868), il fallait aussi limiter le lessivage

par l'eau de pluie, en intégrant de multiples stratégies ingénieuses telles que les corniches, les gargouilles, les frises, les larmiers « afin que l'eau se détache et tombe au lieu de ruisseler ». →

A. Exemple d'édifice qui intègre de larges avant-toits pour protéger les murs du ruissellement de l'eau de pluie.

Photo : Auvergne laboratoire vivant, Richard Trempe

B. Bâtiment typique du 20^e siècle, avec ses multiples dispositifs éloignant l'eau des façades (École Saint-Nom-de-Jésus)

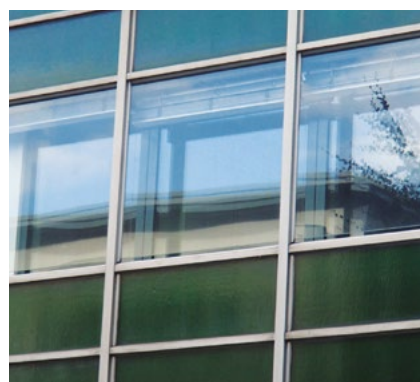
Photo : Richard Trempe



▲ **Mur double peau à large cavité (ci-dessus) avec espace transitoire (Centre Sony, Berlin, 1998), et mur à mince cavité (ci-contre) vers 1960.**
 Photos : Richard Trempe ▶

Les approches adoptées pour nos propres bâtiments d'époque sont essentiellement les mêmes, alors que les façades comportent des éléments muraux éloignant l'eau de l'ouvrage de maçonnerie. Les architectes utilisaient aussi de larges avant-toits, des galeries et des revêtements sacrificiels³.

Il faudra attendre le début du 20^e siècle pour voir apparaître une innovation majeure : une coupure capillaire entre les premiers rangs de maçonnerie extérieure et le massif derrière, le mur creux, ancêtre du mur à écran pare-pluie contemporain, conçu au cours des années 1950-1980, alors qu'on y ajoute des solins, une cavité aérée et drainée de même qu'un plan d'étanchéité à l'eau sur la face intérieure de la cavité.



Constat actuel

Malgré les progrès réalisés dans les matériaux et les techniques de construction, les expertises auxquelles je participe révèlent que l'eau a toujours un effet considérable sur les façades, souvent amplifié par la pression du vent. Résultat : certains bâtiments connaissent dès leurs premières années des défaillances majeures. On observe

une dégradation prématurée des surfaces, l'arrachement ou la rupture des revêtements, des infiltrations d'eau, la corrosion progressive des attaches et de la charpente ainsi que l'apparition de contamination fongique.

? Et si, dès le départ, on construisait mieux ?

Respecter sur le chantier les exigences de conception et relever avec soin les défis techniques des jonctions – qu'il s'agisse des angles, des balcons ou de la fenestration – constituerait déjà un solide point de départ. L'écran pare-pluie représente aujourd'hui le minimum requis pour garantir une enveloppe performante. À l'inverse, les systèmes de façades uniquement basés sur l'étanchéité de surface, conçus depuis les années 1950 et reposant sur un seul plan d'étanchéité à l'eau, ont montré leurs limites. Non seulement ils s'avèrent insuffisants, mais ils exigent en plus un entretien constant.

? Et si, en prime, on réintérait des dispositifs d'éloignement de l'eau lors de la conception de nos façades ?

Se réappropriier corniches, encorbellements et autres éléments architecturaux permettrait de réduire la quantité d'eau plaquée sur les murs. Ces formes, loin d'être purement décoratives, influencent aussi les pressions d'air et modifient la trajectoire de la pluie de manière avantageuse. Pourtant, l'architecture contemporaine semble allergique à ces intégrations, qui pourraient pourtant contribuer à une vision plus adaptée à notre climat.

? Et si, dans une volonté de construire mieux et de façon plus durable, on améliorerait l'écran pare-pluie ?

Encore trop peu utilisés au Québec, mais pas si nouveaux⁴, les murs à écran pare-pluie à pression équilibrée doivent être conçus de façon à ce que la différence de pression de part et d'autre du parement extérieur soit la plus faible, en compartimentant la cavité murale, ce qui diminue considérablement les contraintes de l'eau poussée par le vent, alors qu'une pression inverse

sera exercée sur la face arrière du parement, dans la cavité. La dimension des compartiments et leurs ouvertures vers l'extérieur, toutes alignées sur le même plan horizontal, seront variables en fonction des contraintes dues au vent, plus élevées aux angles et aux parties hautes des façades.

Autres solutions innovantes

La double peau

La façade à double peau prévoit deux couches distinctes de murs, séparées par une cavité dont l'épaisseur peut varier de quelques centimètres à plus d'un mètre. Cette cavité sert souvent de régulateur thermique et de ventilation. La couche externe, généralement en verre, sert de protection supplémentaire contre les intempéries, alors que l'autre tient lieu de paroi principale. L'usage de façades double peau remonte à plus de 60 ans en Europe et constitue une façon d'assurer la pérennité de l'enveloppe principale.

Le mur parfait

Cette approche est de plus en plus utilisée au Québec. Son principe repose sur un seul plan continu d'étanchéité à l'eau, à l'air et à la vapeur d'eau qui recouvre la charpente. De son côté, le plan d'étanchéité est protégé, vers l'extérieur, par des isolants hydrophobes. Une telle approche assure une protection plus rapide de l'ouvrage au cours des travaux et simplifie la conception des détails aux différentes jonctions.

Le principe de la redondance

À peu de frais, l'ajout d'un deuxième pare-air – qu'il soit perméable ou non à la vapeur d'eau – permet de compenser les imperfections du premier et de réduire ainsi les risques d'infiltration d'eau. Des essais d'infiltrométrie comparatifs menés sur les pavillons de recherche d'Auvergne laboratoire vivant⁵ ont d'ailleurs confirmé l'efficacité notable d'une telle barrière supplémentaire. Dans la même logique, l'intégration d'une seconde paroi drainée, habituellement réalisée à l'aide de panneaux isolants rainurés (comme on le voit plus souvent en Colombie-Britannique), contribue elle aussi à améliorer la performance de l'écran pare-pluie.

La paroi respirante et la paroi perspirante

Concevoir des murs dont les matériaux deviennent progressivement plus perméables à la vapeur d'eau vers l'extérieur représente la base d'un système capable de s'assécher naturellement si jamais l'humidité s'y infiltre. En poussant cette logique, il s'agit d'imaginer des parois qui favorisent l'assèchement non seulement vers l'extérieur, mais aussi vers l'intérieur, grâce à des membranes hygrovariables⁶. On obtient alors des murs « perspirants », capables d'absorber, sans dégrader le matériau, une plus grande quantité d'humidité avant de la rejeter. L'enjeu n'est plus simplement de créer des enveloppes parfaitement étanches, mais d'y intégrer des mécanismes de cicatrisation qui permettent à l'enveloppe de se rétablir en cas d'incident.

Que nous réserve l'avenir ?

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes de façades ouvre la voie à des enveloppes capables de s'adapter de façon autonome aux conditions climatiques. Ces innovations visent avant tout à répondre aux exigences énergétiques et au confort thermique, et les recherches en ce sens sont déjà bien avancées. Les enjeux liés à la protection contre l'eau et le vent seront de toute évidence explorés dans un avenir rapproché. Ces nouvelles approches aideront à concevoir des façades encore plus résilientes, capables de faire face aux rigueurs d'un climat où pluie, neige et grésil – seuls ou combinés – deviennent des enjeux majeurs de durabilité de l'enveloppe du bâtiment.

Et le bâtiment existant dans tout cela ?

Plus de 60 % des bâtiments actuels seront toujours en place en 2060⁷. Leur préservation et leur réhabilitation sont un levier pour l'économie durable.

Devant cette réalité, il est impératif de mettre en place des programmes d'entretien et de réparation. En dépit de l'obligation d'inspection des façades de cinq étages et plus en vertu du Code de sécurité du Québec, la dégradation de l'enveloppe de nos bâtiments existants est manifeste et commande une sensibilisation accrue et des actions concrètes, allant de la restauration ciblée des éléments dégradés au recouvrement complet des façades lorsque nécessaire. ●

- 1 Relevé de débit du Centre d'expertise hydrique du Québec, 2025.
- 2 Selon le rapport réalisé par AECOM pour le compte de la Communauté métropolitaine de Québec (juin 2024), les changements les plus notables surviendront en hiver, car les quantités de pluie pourraient doubler dans la période 2041-2070.
- 3 Se dit d'un revêtement supplémentaire, qui est habituellement du bois, du crépi ou du métal et qui protège le revêtement principal derrière.
- 4 Rousseau, M. Z., Poirier, G. F. et Brown, W. C. (1998), Équilibrage des pressions dans les murs à écran pare-pluie, *Solution constructive* n° 17, CNRC.
- 5 Projet de recherche scientifique mené par Richard Trempe, en collaboration avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, STGM Architecture et la firme en science du bâtiment Partie 5.
- 6 Membranes dont la perméance à la vapeur d'eau varie en fonction de l'humidité contenue dans les matériaux, pouvant agir ou non comme pare-vapeur.
- 7 Écobâtiment, Bourassa, A., Trempe, R. et Méthé, L. (2024), *Valoriser les bâtiments existants : un levier pour le développement durable*. Québec, Canada : Les Éditions du Septentrion).

Réfection partielle de façade. ▶
Trempe Architecte
Photo: Richard Trempe



Santé et sécurité du public

Voir au-delà du Code de construction

Différents codes et réglementations s'attardent à la santé et à la sécurité du public, et ce, dans une foule de domaines. Voici un rappel de ceux qui concernent de près les architectes.

PAR L'ÉQUIPE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le Code de construction¹ est bien connu des architectes. Il constitue la principale référence en ce qui concerne les exigences minimales à respecter pour assurer la sécurité et le bien-être des occupants et occupants ainsi que la salubrité des lieux lors de la conception et de la construction des bâtiments. À ce Code s'ajoutent

les réglementations municipales, qui comportent aussi leurs propres exigences en la matière. Les architectes ont le réflexe de considérer ces deux références au début de tout nouveau projet.

Toutefois, l'analyse de la réglementation s'appliquant à chaque projet doit être envisagée plus largement, car tant au provincial qu'au fédéral, des ministères et

organismes régissent des législations qui touchent le secteur du bâtiment. Ces lois, règlements, codes et normes visent eux aussi à assurer la santé et la sécurité du public. Ils doivent être pris en compte puisque leurs exigences peuvent avoir une incidence sur la conception d'un projet d'architecture. En voici quelques exemples.



Photo : iStock/Aleksandar Karanov

1 Le Code de sécurité et le Code national de prévention des incendies

Le Code de sécurité, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2020 (modifié)² est moins connu que le Code de construction. Administré par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), il traite des exigences liées à la protection des incendies et à la sécurité des personnes et s'applique à tout bâtiment, qu'il soit nouveau ou existant. Il s'adresse non seulement aux propriétaires et aux gestionnaires des bâtiments, mais aussi aux concepteurs et conceptrices, puisque certaines de ses exigences visent les espaces et le fonctionnement du bâtiment.

Stockage de marchandises dangereuses et laboratoires

Le Code national de prévention des incendies (CNPI) comporte des exigences à propos du stockage de marchandises dangereuses, de gaz comprimés, de gaz toxique, corrosif ou comburant, et de liquides inflammables ou combustibles. Ainsi, la construction ou la modification d'un laboratoire universitaire ou pharmaceutique implique des mesures spécifiques afin de protéger adéquatement les utilisateurs et utilisatrices ainsi que les bâtiments eux-mêmes. Des exigences particulières affectent la protection des façades et les séparations des espaces ainsi que les espaces intérieurs. Par exemple, les aires de stockage intérieures et extérieures doivent respecter des dimensions maximales et des dégagements minimaux. De plus, les laboratoires peuvent également devoir satisfaire à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux matériaux de revêtement intérieur et de finition et aux séparations coupe-feu.

Allées des aires ouvertes

Le CNPI a aussi des exigences quant aux aires de plancher sans cloisons (à aire ouverte) et aux allées, qui doivent permettre une circulation sécuritaire des personnes. Cela s'applique en particulier aux espaces de bureaux à aire ouverte,

où les allées principales et secondaires doivent respecter des largeurs minimales et des longueurs maximales. Des exigences concernent aussi les sièges non fixes utilisés dans les établissements de réunion.

Mesures pour les résidences privées pour aînés

Le CNPI prévoit des mesures plus contraignantes pour ces établissements que pour d'autres afin d'adapter la sécurité incendie aux besoins spécifiques des personnes plus vulnérables. Ces mesures portent entre autres sur les systèmes de détection et d'alarme incendie, les systèmes de gicleurs, la résistance au feu des séparations coupe-feu et l'aménagement de sorties dans les sous-sols.

2 La Loi sur la santé et la sécurité du travail

La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et les règlements qui en découlent sont également moins connus. Alors que le Code de construction vise à assurer la sécurité des occupantes et occupants du bâtiment, les exigences de la LSST visent plutôt à assurer la sécurité des personnes qui y travaillent. Elles ont pour objet la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles par l'élimination des dangers pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), notamment, établit des normes minimales quant à l'environnement de travail. Non seulement il doit être pris en compte lors de la conception d'établissements industriels, mais il s'applique en outre à tous les milieux de travail du Québec³, qu'il s'agisse d'établissements institutionnels ou publics ou de bâtiments du secteur privé.

La prévention des chutes sur les toits

Le RSST prévoit des mesures minimales telles que

- la présence de garde-corps sur les bords des toits et autour des ouvertures telles que les trappes d'accès;
- la présence de lignes d'avertissement servant à délimiter une aire de travail qui comporte un risque de chute;

- la présence de systèmes d'ancrage antichute destinés aux harnais de sécurité des travailleurs et travailleuses.

En plus de s'appliquer aux toits, les mesures de prévention des chutes touchent aussi toute aire de travail où il y a risque de chute, comme les ouvertures dans les planchers ou les passerelles.

Les escaliers de service et les échelles fixes

Les escaliers de service et les échelles fixes doivent se conformer aux dimensions et aux critères de résistance énoncés par le règlement.

La présence de divers risques physiques

La fonction et l'utilisation de l'espace peuvent engendrer certains risques nécessitant des aménagements adaptés : planchers glissants ou irréguliers, bruit, vibrations, radiations, interférences électromagnétiques ou autres risques physiques. Cela touche par exemple les établissements hospitaliers ou les cuisines commerciales.

Selon la LSST, chaque milieu de travail doit prendre en charge la santé et la sécurité de son personnel. En plus de satisfaire aux exigences du RSST, il peut déterminer lui-même de mettre en place des dispositions plus avantageuses pour la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses en fonction des risques qu'il a identifiés.

Les employeurs, les syndicats ou les comités paritaires de santé et sécurité peuvent donc demander des installations ou des mesures de protection particulières, en plus des exigences minimales du RSST. De telles exigences, qui peuvent varier d'un client à l'autre, risquent d'avoir une incidence sur l'aménagement, la construction ou la modification d'un bâtiment. C'est pourquoi il faut aborder ces questions avec le client dès le début du projet afin d'être en mesure d'en tenir compte lors de la conception. →

Bonnes pratiques

Voici quelques bonnes pratiques à intégrer dans son travail de façon plus globale:

- Identifier les exigences applicables dès le début du projet et les garder en tête jusqu'à la toute fin, car de nouvelles données peuvent nécessiter des ajustements;
- Créer une liste d'éléments à vérifier et s'y référer à chaque projet. La bonifier au fil des expériences vécues et des leçons retenues;
- Se tenir à jour sur les changements législatifs et réglementaires qui touchent la profession;
- Au besoin, consulter des spécialistes en réglementation ou du domaine d'intervention (pharmaceutique, agroalimentaire, etc.).

3 Législations canadiennes visant à assurer la santé et la sécurité des consommateurs et consommatrices

La Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation vise à protéger le public contre les dangers de certains produits pour la santé et la sécurité humaines. La Loi sur la salubrité des aliments au Canada a pour but de renforcer la protection des consommateurs et consommatrices en ce qui concerne la sécurité des aliments. Voilà deux lois qui semblent bien loin de l'architecture... mais qui comportent tout de même des règlements pouvant influencer les choix de produits et matériaux ou l'aménagement des espaces.

Les stores à enroulement

Afin d'éviter les risques d'étranglement chez les jeunes enfants, les stores à enroulement sont encadrés par le Règlement sur les couvre-fenêtres à cordes, qui découle de la Loi

canadienne sur la sécurité des produits de consommation. Il contient des spécifications techniques concernant le fonctionnement du store. Les produits sélectionnés par les architectes doivent s'y conformer.

Toutefois, il faut savoir que les stores ne sont pas toujours visés par ce règlement. Tout dépend du contexte. Seuls ceux considérés comme des « produits de consommation » au sens de la loi le sont. Par définition, un produit de consommation est un produit « dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'un individu l'obtienne en vue d'une utilisation à des fins non commerciales ». Cette distinction fait en sorte que les produits achetés par une personne et destinés à un usage résidentiel sont considérés comme des « produits de consommation » au sens de la loi, alors que ceux achetés par une entreprise de construction et installés dans une école ne le sont pas. Ces derniers n'ont donc pas à se conformer aux exigences du règlement.

PRIX ET DISTINC TIONS 2026



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Soirée des prix et distinctions
30 avril 2026, 18 h

Ouverture des portes et cocktail : 18 h
Début de la remise des prix : 19 h 30

Consulter les projets finalistes : oaq.com/finalistes-2026

ACHETEZ
VOS
BILLETS ICI



L'industrie alimentaire

De façon générale, les locaux des entreprises de fabrication et de transformation alimentaire doivent respecter les exigences de la législation provinciale. Si les produits sont vendus à l'extérieur du Québec, les installations doivent aussi respecter les exigences fédérales du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Celui-ci établit des normes afin de prévenir la contamination et garantir la sécurité alimentaire des consommatrices et consommateurs. L'aménagement d'un tel type d'espace doit prendre en compte certains critères, qui pourront affecter, par exemple :

- l'organisation des lieux afin d'assurer la séparation de certaines zones dans le but de prévenir la contamination des aliments (séparation des zones de chargement et de déchargement, séparation des aliments non transformés et des aliments transformés);



Photo : iStock/AzmanL

- le choix des matériaux intérieurs afin qu'ils soient conformes aux normes d'hygiène et de salubrité. ●

- 1 Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2020 (modifié). Ce document, publié par le Conseil national de recherches du Canada pour la Régie du bâtiment du Québec, contient le chapitre I, Bâtiment, du Code de construction du Québec, ainsi qu'une version modifiée du Code national du bâtiment – Canada 2020 indiquant les modifications adoptées par le Québec.
- 2 Code de sécurité – Chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2020 (modifié). Ce document, publié par le Conseil national de recherches du Canada pour la Régie du bâtiment du Québec, contient le chapitre VIII, Bâtiment, du Code de sécurité du Québec, ainsi qu'une version modifiée du Code national de prévention des incendies – Canada 2020 indiquant les modifications adoptées par le Québec.
- 3 Bien que certains milieux de travail puissent relever de la compétence fédérale, la majorité des milieux de travail du Québec sont sous compétence provinciale. La Loi sur la santé et la sécurité du travail prévoit que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est l'organisme gouvernemental chargé de l'application du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.



**67 ANS D'EXPÉRIENCE
À VOTRE SERVICE**



Bibliothèque Monique Corriveau

Casino de Montréal



Atrium du quartier Zibi





Complexe Médical L'Axé



Expertise complète pour vos projets :

Conseils d'application, solutions d'ingénierie sur mesure, dessins et assistance technique, inspections de chantier, formation aux normes, analyses thermiques certifiées NFRC et calculs précis de performance énergétique.

 tech-aide@prevost-architectural.com

 305 12e Av, Richelieu, QC J3L 3T2
info@prevost-architectural.com


 prevost-architectural.com





Photo : iStock/skynesher

Publicité et rabais d'honoraires

Bien comprendre les enjeux

Est-il possible pour l'architecte d'un projet d'inclure dans son contrat une clause autorisant l'affichage du nom de sa firme sur le site en échange d'un rabais de 10 % sur ses honoraires professionnels ? Cette question, apparemment anodine, soulève en réalité plusieurs considérations pratiques et déontologiques.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE



PROVENCHER ROY

La clause de publicité, permise à certaines conditions

Sur le plan de la publicité, la syndique rappelle que rien n'interdit à une ou un architecte d'inclure une telle clause dans son contrat de service. Cette visibilité peut constituer une forme de promotion légitime, à condition que l'affichage respecte les articles 68 à 73 du Code de déontologie des architectes. Autrement dit, l'affichage doit demeurer véridique, ne doit pas porter atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession, et ne pas induire le public en erreur. Par exemple, l'affichage ne doit pas laisser croire que l'architecte est lauréat ou lauréate de prix de reconnaissance qu'il ou elle n'a pas gagnés.

Le rabais d'honoraires: prudence et responsabilité

Là où la vigilance s'impose davantage, c'est sur le plan du rabais d'honoraires. Même si le client accepte cette clause, l'architecte ne doit pas perdre de vue ses obligations déontologiques. De plus, selon la direction du fonds d'assurance de l'OAQ, les honoraires à déclarer doivent correspondre au montant d'honoraires payable *avant le rabais*, puisqu'un tel rabais accordé constitue une opération de troc externe à la relation entre l'architecte et la direction du fonds d'assurance.

La syndique rappelle que l'architecte doit toujours respecter l'article 54 de son Code de déontologie, lequel prévoit entre autres que :

- l'architecte doit demander et accepter pour ses services professionnels des honoraires justes et raisonnables. Les honoraires justes et raisonnables sont ceux qui sont justifiés par les circonstances et proportionnés aux services professionnels rendus.

Réduire ses honoraires au point de compromettre la qualité de ses services – ou sa capacité à les rendre adéquatement – pourrait contrevenir à cet article. Autrement dit, des honoraires qui ne reflètent pas la portée et la complexité des services ainsi que l'importance de la responsabilité assumée peuvent aller à l'encontre de la protection du public, même si, à première vue, le client y trouve un avantage financier.

L'intérêt de la clientèle avant tout

L'article 36 du Code de déontologie des architectes rappelle ce qui suit :

- L'architecte doit subordonner son intérêt personnel [...] à celui du client.

Ainsi, même dans un contexte de marché concurrentiel, l'architecte doit maintenir sa vigilance. Un rabais de 10 % peut sembler anodin, mais il ne doit jamais avoir pour effet de limiter les ressources, le temps ou la rigueur nécessaires à la réalisation du mandat ni compromettre la qualité des services professionnels rendus.

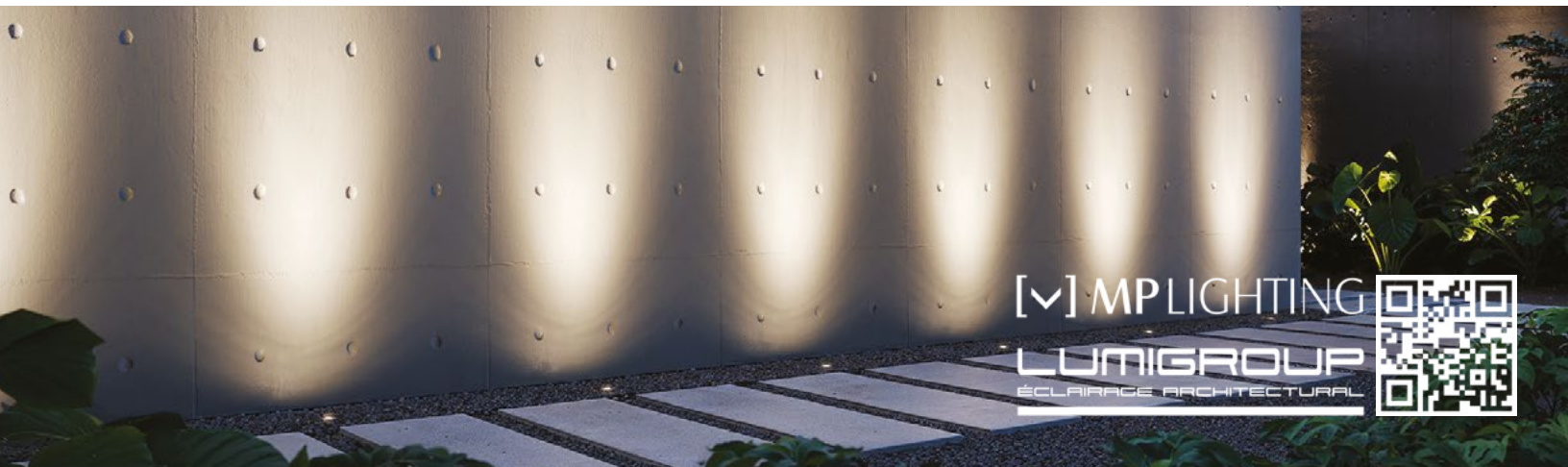
Ce qu'il faut retenir

La clause de publicité, lorsqu'elle est rédigée et appliquée dans le respect du Code de déontologie des architectes, peut être conforme. Cependant, le rabais d'honoraires qui y est associé doit être évalué avec discernement, en tenant compte :

- des dispositions du Code de déontologie en ce qui a trait à la publicité (art. 68 à 73);
- des obligations déontologiques relatives aux honoraires justes et raisonnables (art. 54);
- de la primauté de l'intérêt du client (art. 36);
- des exigences d'exactitude dans la déclaration des honoraires assujettis au calcul de la prime faite au Fonds.

En conclusion

L'architecte ne commet donc pas de faute déontologique en proposant une clause de publicité, mais il ou elle doit avoir pleinement conscience des limites que lui impose son statut professionnel. Il est essentiel de privilégier la qualité des services et la protection du public, tout en respectant les règles déontologiques de la profession. ●



Esquisses a préparé ce portrait dans la foulée de la remise des distinctions de l'OAQ en mai 2025, lors du Gala des Prix d'excellence en architecture.

Prix Relève en architecture 2025

atelier l'abri

Mettre l'architecture au service de la communauté, tout en respectant les plus hauts standards en matière d'environnement. Voilà le leitmotiv de l'atelier l'abri, firme lauréate du prix Relève en architecture 2025, remis par l'OAQ.

PAR ANNE-MARIE TREMBLAY

L'architecture peut-elle offrir une solution aux enjeux sociaux comme la crise du logement et les changements climatiques ? Les architectes Francis Martel Labrecque et Nicolas Lapierre, cofondateurs de l'atelier l'abri, n'en doutent pas. « Dans notre pratique, nous avons la possibilité de nous attaquer à des enjeux que vivent les communautés. C'est une immense responsabilité », affirme Nicolas Lapierre.

Dans les bureaux de la firme montréalaise fondée en 2017, une dizaine de personnes travaillent à des projets d'architecture durable. À l'avant-garde en matière de construction écologique, l'atelier l'abri a d'ailleurs conçu la troisième maison certifiée passive au Québec, construite à Bromont en 2020. Une démarche documentée dans une

série Web diffusée par Écohabitation, référence en construction et en rénovation écolos.

Au-delà de la performance énergétique, l'équipe a aussi développé une expertise en architecture durable, que l'abri a eu envie de mettre au service du plus grand nombre. « Cela nous a permis d'élargir notre pratique vers des projets sociaux et communautaires afin d'offrir cette qualité de construction aux collectivités », raconte Nicolas Lapierre.

Ce virage est influencé principalement par la volonté de la firme de proposer des solutions durables à la crise du logement. « Pour répondre à l'urgence, on a tendance à se tourner vers des projets rapides et à bas prix, mentionne Francis Martel Labrecque. Mais il faut aussi se demander quels seront les coûts sociaux

et environnementaux si l'on construit des bâtiments de mauvaise qualité. »

Dans ce contexte, l'architecture durable prend tout son sens en proposant des solutions bien pensées, performantes et esthétiques. « La beauté est aussi un élément important, car elle rend les projets attrayants, ajoute Nicolas Lapierre. En fait, la beauté doit être fonctionnelle et durable. »

Bien-être et qualité de vie

Cette vision trouve une application directe dans un projet que l'abri réalise pour Domicile Fixe, promoteur qui s'attaque à la précarité de l'habitation. Au menu, la construction, cette année, de 30 unités de logements sociaux à Saint-Jean-sur-Richelieu, en banlieue de Montréal. Ce bâtiment écoénergétique, construit à l'aide de matériaux durables, vise les certifications LEED et WELL, cette dernière étant liée au bien-être des occupantes et occupants. « L'idée n'est pas seulement de concevoir un bâtiment écologique, mais de mettre en place les meilleures pratiques pour créer un milieu de vie de qualité, dit Nicolas Lapierre. Les espaces encouragent même la santé physique grâce à l'aménagement d'un gym. Une cuisine commune favorise la vie sociale. »



La firme a aussi participé à la conception du Cohabitat Nidazo, milieu de vie écologique, abordable et communautaire qui prendra racine un jour à Frelighsburg, en Estrie. « Nous avons proposé une approche de densification douce, puisqu'il s'agit d'un grand terrain au cœur du village, précise Nicolas Lapierre. Les résidents de Frelighsburg craignaient que cet ancien territoire agricole soit développé d'une façon trop intensive par rapport à l'écosystème existant. C'est pourquoi nous avons imaginé des petits plex respectant l'échelle, le patrimoine architectural des maisons de ce secteur. »

Des solutions adaptées à la communauté

Parmi ses projets à vocation sociale, l'atelier l'abri a aussi signé les plans du futur centre communautaire de Nemaska, municipalité crie de 900 âmes située à 1100 km au nord de Montréal. Le projet a été conçu à partir d'un travail étroit avec la population. « Ce qui distingue véritablement l'approche de l'abri, c'est sa curiosité authentique et son profond engagement à comprendre la communauté et sa culture », souligne Étienne Pilon Choquette, gestionnaire de ce projet pour la nation crie.

Pour s'immerger dans la vie de Nemaska, Nicolas Lapierre y a passé une semaine complète. Il a pris part à des rassemblements et à des festins communautaires, a participé à la préparation d'esturgeons fumés selon la tradition, a séjourné dans une cabane traditionnelle et a même assisté à une cérémonie de purification par la vapeur... « Rares sont les firmes d'architecture qui vont aussi loin pour vivre la culture d'une communauté de l'intérieur », poursuit le gestionnaire.

Cette immersion a orienté les choix architecturaux dans la phase de conception du centre communautaire, qui ouvrira ses portes en 2026, note Étienne Pilon Choquette. « Ce sera le premier espace entièrement destiné aux rassemblements de toutes sortes, ce qui en fait un lieu profondément significatif pour le tissu social et culturel de la communauté crie. »



L'expertise de l'abri en construction durable s'est aussi révélée précieuse. Ainsi, après une recension des bâtiments vacants de Nemaska, la firme a suggéré de reconverter une ancienne caserne de pompier en centre communautaire, plutôt que de construire un nouvel édifice comme c'était prévu au départ, soutient Francis Martel Labrecque. « Le processus de déconstruction a aussi été mené avec la communauté, qui était invitée à récupérer les matériaux, comme les portes. » Une façon originale de réduire l'empreinte carbone du projet.

En contact avec l'environnement

Sa capacité à analyser finement le contexte et à élaborer des concepts architecturaux sensibles aux réalités du terrain a permis à l'abri de remporter, en 2024, le concours d'idéation pour la quatrième phase de la promenade Samuel-De Champlain, à Québec. Des 32 propositions – provenant de firmes des quatre coins du monde –, c'est celle de l'atelier l'abri qui a séduit le jury pour redonner vie à ces 8 km de berges du fleuve Saint-Laurent.

« Leur concept était quasiment unique et laissait beaucoup de place à la nature, avec la création de parcs éponges et de nouveaux espaces contemplatifs où les riverains peuvent circuler sur une passerelle de bois au-dessus des marais », explique François Picard, qui était coordonnateur de ce projet à la direction générale de la Commission de la capitale nationale du Québec à l'époque. Cette proposition a servi de base pour créer l'énoncé de vision du projet, publié en juin 2025.

Peu importe le mandat, le travail de l'abri se caractérise par un regard à long terme sur les enjeux. « À la fin de notre vie, on veut être fiers des projets qu'on construit aujourd'hui », conclut Nicolas Lapierre. ●

A. Le centre communautaire de Nemaska, aménagé dans une caserne de pompiers reconvertie.

Photo : Laurier Verdaguer

B. L'équipe de l'atelier l'abri.

Photo : atelier l'abri

C. La maison Saltbox, à Bromont, en Estrie, est parmi les premières maisons certifiées passives au Québec.

Photo : Raphaël Thibodeau

*Esquisses a
préparé ce portrait
dans la foulée de la remise
des distinctions
de l'OAQ en mai 2025,
lors du Gala des Prix
d'excellence en
architecture.*

Prix Ambassadeur de la qualité
en architecture 2025

Groupe Angus

Le Groupe Angus transforme des secteurs dévitalisés en quartiers vivants et durables en s'appuyant chaque fois sur les trois piliers qui font son succès : respect de l'environnement, conception soignée des espaces et architecture de qualité. Un travail constant, en cours depuis 30 ans, qui lui a valu le prix Ambassadeur de la qualité en architecture, remis par l'OAQ.

PAR ANNE-MARIE TREMBLAY



« **R**ecevoir ce prix nous fait vraiment plaisir, car l'architecture de qualité a toujours fait partie de nos valeurs. Cela guide à la fois la conception des espaces et leur intégration dans le tissu urbain », souligne d'entrée de jeu Christian Yaccarini, président et chef de la direction de la Société de développement Angus (SDA), le bras opérant du Groupe Angus.

Ces valeurs sont au centre de la mission de l'organisme, qui réalise des projets immobiliers favorisant la revitalisation urbaine, le développement durable et le bien-être des collectivités. En tant qu'entreprise d'économie sociale, Angus demeure propriétaire de plusieurs de ses actifs, qu'elle offre en location, d'où l'importance accordée à la qualité – et à la durabilité – des matériaux et des concepts. « Pour que les occupants soient dans le confort, les espaces doivent être bien pensés, aérés, lumineux, situés dans des endroits agréables », dit Christian Yaccarini.

C'est pourquoi chaque projet signé Angus est élaboré avec l'aide d'architectes. « Nous sommes de véritables partenaires, impliqués dès l'idéation », ajoute Benoît Laurion, architecte et directeur – Architecture de la firme Ædifica, partenaire de la première heure.

Un laboratoire d'innovations sociales et environnementales

Fondée en 1995, la SDA a fait sa marque en réhabilitant 150 000 mètres carrés de terrains contaminés – l'équivalent de 20 terrains de soccer –, laissés en friche après la fermeture des Shops Angus, où le Canadien Pacifique construisait ses trains. Résultat : une immense cicatrice au cœur du quartier Rosemont, à Montréal. Depuis la conversion d'un premier bâtiment industriel en espaces locatifs destinés à des bureaux et à des commerces de proximité – aujourd'hui le Locoshop Angus –, tout un milieu de vie s'y est bâti.

Le développement durable a toujours été au premier plan de cette conversion, sous l'influence de l'architecte Guy Favreau, d'Ædifica, un pionnier en



matière environnementale selon Christian Yaccarini. Ce principe a dicté tout le déploiement du Technopôle Angus, souligne Maude Pintal, directrice – Développement durable au sein de la même firme.

Elle donne en exemple le 4100, rue Molson, un immeuble multilocatif de ce secteur. Construit en 2006, il a été le premier à recevoir la certification LEED CS (Core and Shell ou structure et enveloppe). « Ce projet était à l'avant-garde dans la récupération des eaux pluviales et dans la construction d'un mur solaire passif », dit-elle. Bâtiments écologiques, boucle énergétique entre les bâtiments, biophilie, installation de ruches urbaines : le Technopôle Angus est devenu – et est toujours –, un véritable laboratoire d'innovations sociales en environnementales.

Avec ses habitations de différents types, que ce soit de vastes condos, des logements abordables et sociaux ou des

résidences étudiantes, le Technopôle Angus a été dessiné pour répondre aux besoins d'une variété de ménages, dont les familles. Ce qui est rare dans le marché actuel, mais essentiel pour limiter l'étalement urbain, note Christian Savard, directeur général de Vivre en Ville, organisme qui prône la transition socioécologique des collectivités québécoises. « Le Groupe Angus non seulement réalise des projets immobiliers sur des terrains stratégiquement situés dans les villes, mais il bâtit aussi des milieux de vie, avec des emplois, des services, des commerces. Comme tout est à proximité, cela réduit la dépendance à la voiture. » →

A. Le 2-22, édifice phare du coin Sainte-Catherine et Saint-Laurent, à Montréal, réalisé par la Société de développement Angus (SDA).

Photo : gracieuseté de la SDA

B. L'ensemble résidentiel Cité Angus, à Montréal, de la SDA, met l'accent sur les logements destinés aux familles.

Photo : David Boyer, gracieuseté d'Ædifica



▲ Le Carré Saint-Laurent, au centre-ville de Montréal, un projet de la SDA.
Photo : gracieuseté de la SDA

Créer des milieux de vie

L'histoire du Technopôle Angus montre tant la capacité d'une collectivité à se mobiliser que la volonté de l'organisme de créer à la fois des bâtiments et de véritables milieux de vie. « Notre créneau, c'est la revitalisation urbaine, précise Christian Yaccarini. Nous intervenons dans ce que nous appelons des situations indignes, par exemple sur des terrains contaminés que personne ne développe, au détriment des quartiers où ils sont situés. On n'arrive pas avec des solutions toutes faites; on consulte la population pour s'assurer de répondre réellement aux besoins. »

Il cite en exemple la réhabilitation du secteur du Carré Saint-Laurent, près de la place des Festivals, à Montréal, et le déploiement d'un quartier dans un secteur dévitalisé du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que d'un projet d'habitations couplé à un lieu culturel... à Sherbrooke. Car le Groupe Angus exporte aujourd'hui sa formule à travers le Québec.

Actuellement, son équipe travaille aussi sur la création de plus de 1000 logements abordables, à Montréal et à Rimouski, en réponse à la crise du logement.

Au quotidien, conjuguer rentabilité financière, innovation sociale, transition écologique et normes de qualité élevées est un défi. Pas question pour autant de lésiner sur les honoraires. « Christian Yaccarini nous dit souvent qu'il veut travailler avec des professionnels de talent, car ce sont eux qui permettent d'économiser de l'argent tout en conservant la qualité du bâti », souligne Sonia Gagné, architecte, vice-présidente conception et associée principale chez Provencher_Roy. Ce qui les pousse, selon elle, à mettre de l'avant des solutions novatrices, voire avant-gardistes, qui font avancer la profession.

C'est le cas du nouveau quartier maritime de Rimouski. Dans ce projet, qui doit être livré à l'hiver 2027, 328 logements abordables seront construits sur un terrain autrefois contaminé en bordure du fleuve Saint-Laurent. Pour minimiser les coûts, l'équipe s'est tournée vers la standardisation : l'extérieur des bâtiments sera paré de deux principaux modèles de panneaux et d'un modèle unique de fenêtres. Les salles de bain, quant à elles, seront préfabriquées et identiques d'une unité à l'autre.

Les logements sont également conçus pour évoluer en fonction des besoins des personnes qui les occupent grâce à un système de panneaux coulissants, explique Sonia Gagné. Par exemple, quand les enfants quitteront le nid familial, il sera possible d'agrandir le salon, en éliminant la cloison entre celui-ci et une chambre laissée vacante. « L'objectif, c'était vraiment de créer une solution d'habitation à long terme. »

Des principes durables

Aujourd'hui, le Groupe Angus est reconnu à la fois pour son approche novatrice, la qualité de ses projets et sa capacité à les livrer à temps et en respectant le budget, estime Christian Savard. Ce qui fait que plusieurs villes, comme Sherbrooke et Laval, se tournent vers lui pour bénéficier de cette expertise. « Un succès qui repose, entre autres, sur le fait qu'ils sont toujours restés fidèles à leurs valeurs », analyse Benoît Laurion.

Et sur la cohésion de l'équipe. « La grande force d'Angus, c'est la qualité et l'engagement des 40 personnes qui y travaillent et qui mettent tout en œuvre pour que chaque projet soit une réussite, dit Christian Yaccarini. Et c'est la même chose avec les professionnels avec qui nous travaillons, comme les architectes, avec qui nous entretenons des relations à long terme. »

« Chaque fois, ils veulent développer le meilleur projet qui soit, en respectant leur budget, renchérit Benoît Laurion. Et puisqu'ils laissent libre cours à la créativité, à l'innovation et à la qualité, tant du point de vue de l'architecture que de l'ingénierie, cela fait d'eux d'excellents ambassadeurs de la qualité architecturale. » ●



FORMATIONS EN PRÉSENTIEL QUÉBEC 2026

29 et 30 avril • Hôtel Palace Royal

Découvrez la programmation



NOUVEAUTÉ



Offre Distinction

Une offre pour les architectes

Une gamme de produits et services financiers pour vos besoins :
Forfait transactionnel, carte de crédit, financement, solutions pour
entreprises et plus encore.

desjardins.com/architecte

Certaines conditions et modalités peuvent s'appliquer.



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

NOUVELLES INSCRIPTIONS

11 novembre 2025
Faltas, Youstina

21 novembre 2025
Kandola, Ajmir

25 novembre 2025
Bergeron, François
Nunes, Elliott

26 novembre 2025
Di Roma, Frank
Lewis-Laverty, Callum

27 novembre 2025
Desjardins, François

17 décembre 2025
Rezgui, Fatma

RÉINSCRIPTIONS

25 novembre 2025
Lalonde, Benoit

26 novembre 2025
Effantin, Elodie

29 novembre 2025
Leslie, David

DÉMISSIONS

19 novembre 2025
Taillefer, Paulette

20 novembre 2025
Sanjari, Sassan

DÉPARTS À LA RETRAITE

31 octobre 2025
Todd, Andrew Paul

7 novembre 2025
Audet, Eveline

28 novembre 2025
Paul, Réal

1^{er} décembre 2025
Dubeau, Francine

15 décembre 2025
Desbiens, Caroline
Gagnon, Caroline

19 décembre 2025
Cyr, Michel

DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

8 décembre 2025
Vaccaro, Felice
Décision sur culpabilité
et sanction

✉ Pour obtenir plus
de renseignements
sur les décisions,
rendez-vous à
soquij.qc.ca

Le naturel comme signature de projet

Murs antibruit & clôtures bas carbone



La gestion privée pour les architectes

Des conseils intègres et objectifs
pour une planification financière réussie.

Assistance dans l'achat ou
la vente d'un bureau

Stratégies fiscales
propres à votre profession

Solutions d'investissement
diversifiées et évolutives

REER collectif
pour vos employés



Contactez un conseiller



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp
depuis 1986



Réalisez des économies avec TD Assurance.

Vous pourriez obtenir des tarifs préférentiels sur l'assurance habitation et auto. De plus, découvrez d'autres produits de TD Assurance qui peuvent répondre à vos besoins.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission, visitez tdassurance.com/oaq



TD Assurance



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc., au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc., en Ontario, et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.